

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **JOUCAS**

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2024

Envoyé en préfecture le 19/12/2024

Reçu en préfecture le 19/12/2024

Publié le

ID : 084-218400570-20241209-DEL_24_09_01-DE

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil Municipal 11
- En exercice 10
- Qui ont pris part à la délibération..... 8

OBJET DE LA DELIBERATION n° 24-09-01

BUDGET COMMUNAL : DECISION MODIFICATIVE

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf du mois de décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué le 04.12.2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Mr. Lucien AUBERT, Maire,

Etaient présents : M. Lucien AUBERT, Mme Séverine GUILLOT, M. Olivier LAUBRON, Mme Laëtitia NICOLAS, M. Lionel NICOLAS, Mme Muriel PONTET, M. Laurent QUEYTAN, M. Thibaud RICHARD.

Absents excusés : M. Maurice JEAN, M. Alessandro POZZO.

Mme Muriel PONTET a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait part à l'Assemblée Délibérante que le budget communal doit faire l'objet de la décision modificative suivante :

VIREMENT DE CREDITS – section EXPLOITATION

CREDITS A OUVRIR

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	014	7392221 7398	FPIC REMBOURSEMENT INDU DGF	553,00 € 160,00 €
Total					713,00 €

CREDITS A REDUIRE

Sens	Section	Chap.	Art.	Nature	Montant
D	E	011	617	Etudes et recherches	-713,00 €
Total					-713,00 €

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Et après avoir délibéré,

A l'unanimité,

➤ **APPROUVE** la décision modificative du budget communal précitée.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le Maire
Lucien AUBERT



La secrétaire de séance,
Muriel PONTET